

Année scolaire 2023 - 2024



Guide des accueils de loisirs

- > Péri-scolaires
- > Mercredi et vacances scolaires

Édito

Chères San-Priodes, chers San-Priods,

Vous tenez entre vos mains le Guide des accueils de loisirs pour l'année 2023/2024. Cette nouvelle édition réaffirme notre volonté de mettre tout en œuvre pour l'épanouissement des enfants, tout en facilitant la vie quotidienne des parents.

Recensant les informations qui vous seront utiles tout au long de l'année, vous découvrirez dans ce guide les nombreux services et activités proposés par la Ville de Saint-Priest et ses partenaires afin de répondre aux besoins d'organisation des familles et respecter le rythme des enfants, à la fois sur le temps périscolaire (matin, midi et soir) ainsi que pendant les mercredis et vacances scolaires.

À Saint-Priest, nous sommes particulièrement attachés au bien-être des jeunes San-Priods. C'est la raison pour laquelle nous leur proposons un encadrement de qualité dans nos 16 groupes scolaires ainsi que dans nos structures de loisirs.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle rentrée scolaire. Vous pouvez compter sur notre engagement et notre exigence pour répondre aux attentes de chacun.



Gilles Gascon
Maire de Saint-Priest
Conseiller métropolitain



Doriane Corsale
1^{re} adjointe au maire
délégué à l'enseignement,
l'éducation et à la vie civile
Conseillère métropolitaine



Farida Sahouli
Adjointe au maire
déléguée aux loisirs
et à la jeunesse

LE SERVICE ÉDUCATION EN QUELQUES CHIFFRES

5900
ÉLÈVES
scolarisés
en maternelle et primaire



16 groupes
scolaires

98 (agents
spécialisés
encadrant les
enfants de
maternelle)
ATSEM



525

agents au
service
éducation de
la Ville (dont
113 agents
d'entretien)

265

animateurs
interviennent
sur les 3 temps
périscolaires,
dont 80 %
qualifiés BAFA



18

référents
périscolaires

1 référent
par groupe
scolaire qui
coordonne et
organise les
animations
pour les
enfants

3

TEMPS D'ACCUEIL

PÉRISCOLAIRE :
MATIN / MIDI / SOIR

**1 encadrement
qualifié**
conforme à la
réglementation
en vigueur



3300

repas servis chaque midi
dans les restaurants scolaires

12 h 30 heure de la sieste
pour les plus petits



Sommaire

- P. 05** Les inscriptions scolaires et périscolaires
 - > *Inscriptions scolaires*
 - > *Inscriptions périscolaires*
- P. 05** Contacts en mairie
- P. 06** La semaine de l'enfant
- P. 07** Les temps d'accueil périscolaires
 - > *L'accueil du matin // 7 h 30 - 8 h 30*
 - > *Le temps de midi // 11 h 30 - 13 h 30*
 - > *L'accueil récréatif // 16 h 30 - 17 h*
 - > *L'accueil du soir // 16 h 30 - 18 h*
- P. 10** Un encadrement qualifié
 - > *Les temps forts de l'animation*
- P. 12** La restauration scolaire
 - > *La qualité dans l'assiette*
 - > *Des produits rigoureusement sélectionnés*
 - > *Le responsable de restaurant scolaire*
 - > *Permanences RRS*
- P. 14** Règlement : les points clés
 - > *Accueil du soir*
 - > *Modifications du calendrier*
 - > *Absence de l'enfant*
- P. 16** Tarifs et modes de paiement
 - > *Calcul du tarif*
 - > *Espace famille*
- P. 18** Accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires
- P. 20** Calendrier des vacances scolaires 2023-2024

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

L'inscription à l'école concerne les enfants qui font leur première entrée à l'école maternelle, ainsi que ceux des familles qui viennent de s'installer à Saint-Priest ou qui ont déménagé au sein de la commune.

L'inscription se fait en deux temps :

Première étape : l'inscription administrative est réalisée auprès du Guichet unique de la mairie. Formulaire disponible sur l'Espace citoyens : www.ville-saint-priest.fr (documents à télécharger).

Deuxième étape : l'admission pédagogique est réalisée sur rendez-vous avec le directeur de l'école sur présentation de la fiche d'inscription remise par le guichet unique.

Demande de dérogation au périmètre scolaire :

La dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école de son secteur scolaire. Pour scolariser un enfant dans une autre école, il faudra constituer un dossier de demande de dérogation auprès du guichet unique des familles. Formulaire disponible sur l'Espace citoyens : www.ville-saint-priest.fr
La dérogation acceptée est valable pour tout le premier cycle (maternelle) et devra être renouvelée au moment du passage au CP.

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions périscolaires s'effectuent en ligne via votre Espace citoyens personnel (documents et règlement consultables en ligne).

CONTACTS EN MAIRIE

Guichet unique des familles :













04 72 23 48 88

Ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30. Les jeudis de 13 h à 17 h 30.

Espace citoyens sur www.ville-saint-priest.fr



► LA SEMAINE DE L'ENFANT

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7 H 30				
	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8 H 30	 Classe	 Classe	 Classe	 Classe
11 H 30				
12 H 30	 Temps de midi	 Temps de midi	 Temps de midi	 Temps de midi
13 H 30	 Classe	 Classe	 Classe	 Classe
16 H 30	Accueil récréatif	Accueil récréatif	Accueil récréatif	Accueil récréatif
17 H 00	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir
18 H 00				

LES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

La Ville propose une offre diversifiée pour l'accueil des enfants le matin, avant la classe, le midi et le soir, après la classe.

La semaine est répartie sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et les enfants bénéficient de temps d'activités périscolaires.

Les 16 sites d'accueil périscolaire sont tous déclarés en accueil collectif de mineurs. Le programme des activités périscolaires proposées aux enfants est défini dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), dont les valeurs éducatives sont l'épanouissement des enfants à travers des activités de loisirs et la réussite scolaire.

L'ACCUEIL DU MATIN // 7 H 30-8 H 30

Accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire, de 7 h 30 à 8 h 30 dans les locaux des 16 écoles de la commune. Les enfants sont pris en charge par les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), qui leur proposent diverses activités, jeux de société, dessin, lecture, temps calme, etc.

LE TEMPS DE MIDI // 11 H 30-13 H 30

Moment de repos, de détente ou de divertissement, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités en dehors du temps de repas : jeux collectifs, sportifs, créatifs... Ils sont encadrés par les ATSEM et / ou des animateurs. Les enfants doivent être scolarisés à la journée pour bénéficier du temps de restauration. Un enfant non présent en classe le matin ne pourra être accueilli à 11 h 30.

► LA SIESTE DES TOUT-PETITS

Afin de respecter au mieux le rythme biologique des tout-petits, il est nécessaire que le temps de repos soit juste après le repas.

C'est pourquoi les petits de maternelle sont couchés à 12 h 30.

Ils peuvent ainsi retourner en classe à partir de 13 h 30 et bénéficier d'un temps de classe jusqu'à 16 h 30.



L'ACCUEIL RÉCRÉATIF // 16 H 30 - 17 H

Ce temps de transition est consacré à la prise du goûter. Il permet aux parents qui le souhaitent de venir chercher les enfants à 17 h.

L'ACCUEIL DU SOIR // 16 H 30 - 18 H

► ACCUEIL DU SOIR POUR LES ENFANTS EN MATERNELLE

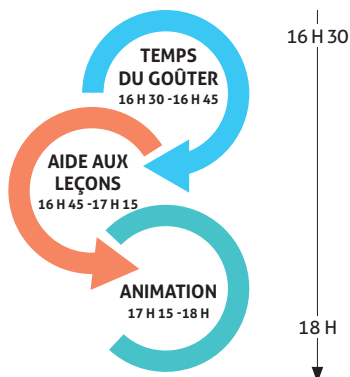
Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17 h. Des activités sont proposées jusqu'à 18 h sur inscription (yoga, danse, baby rugby, baby basket...)

► ACCUEIL DU SOIR POUR LES ENFANTS EN ÉLÉMENTAIRE

Deux formules sont proposées aux enfants d'élémentaire le soir. Aucune sortie n'est possible avant 18 h afin de ne pas gêner le bon déroulement de l'activité.

1^{RE} FORMULE : AIDE AUX LEÇONS / ANIMATION

Tous les soirs, de 16 h 45 à 18 h, des petits groupes sont constitués pour des aides aux leçons, et pour organiser des temps d'animation ludiques et conviviaux.



2^e FORMULE : PRATIQUE DÉCOUVERTE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE

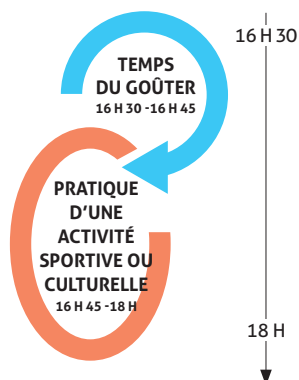
Activité découverte organisée de 16 h 30
à 18 h autour de thématiques variées.

Exemples d'activités proposées pour les
deux formules :

- > art et culture : théâtre, chorale, danse,
percussions...
- > sport / santé : sports collectifs, jeux
de ballons, de raquettes...
- > environnement / développement
durable : jardinage, landart...
- > sciences et techniques : expériences,
informatique, journalisme...
- > citoyenneté : engagement civique,
langues...

Les enfants inscrits à l'activité le sont pour
toute la durée du trimestre.

**Plannings des activités consultables sur le
site de la Ville : www.ville-saint-priest.fr**



UN ENCADREMENT QUALIFIÉ

UN RÉFÉRENT PÉRISCOLAIRE est affecté à chaque école. Il coordonne les temps périscolaires, organise les animations pour les enfants et est le premier interlocuteur des familles. Il fait le lien avec le corps enseignant et les autres acteurs éducatifs, afin que la journée de l'enfant se déroule au mieux dans l'école.

Chaque référent est diplômé dans le champ de l'animation et de la direction d'accueil collectif de mineurs, et possède une expérience significative de l'animation périscolaire.

LES ATSEM encadrent les enfants de maternelle.

LES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES sont à 80 % diplômés BAFA ou équivalent. Un partenariat est mis en place avec le service des sports de la Ville, qui propose l'intervention d'éducateurs sportifs qualifiés.

LES TEMPS FORTS DE L'ANIMATION

Les événements de la Ville, les fêtes calendaires ainsi que les événements sportifs nationaux et internationaux servent de support au déploiement de grandes animations tout au long de l'année scolaire :

- > Repas à thème, atelier maquillage et déguisement pour Halloween, Noël, fête des parents, poisson d'avril, concours de décoration des restaurants scolaires et de végétalisation des cours d'écoles...
- > Tournoi sportifs, olympiades, création de drapeaux, quiz sur les pays du monde lors des grands événements sportifs.

Des animations spécifiques sont également mises en place à l'initiative des référents périscolaires, des équipes d'animateurs mais aussi selon les envies des enfants :

- > Projets école / périscolaire : jardin pédagogique...
- > Projets interpériscolaires : tournois sportifs, Olympiades des cerveaux...
- > Projet commun regroupant les 16 sites autour du handicap et des Jeux olympiques.
- > Actions autour du sport et de la santé, du développement durable, des jeux vidéo ou de thématiques (mixité, différence, respect...).



Les élèves des écoles Revaïson, Joseph Brenier et Plaine de Saythe ont participé à des ateliers de sensibilisation au handicap durant le temps périscolaire du soir.



Des étoiles plein les yeux pour les enfants du périscolaire de l'école Mi-Plaine, qui ont allumé 168 lumignons dans leur cour de récréation à l'occasion de la Fête des lumières du 8 décembre.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque jour, ce sont **3 900 repas** qui sont fabriqués à la cuisine centrale, notamment **3 300** à destination des enfants des **16 écoles** de Saint-Priest.

La restauration scolaire emploie **85 personnes** pour le service à table et en self, et **plus de 150** pour l'animation du temps de midi.

Des self-services sont installés dans toutes les écoles pour les enfants d'élémentaire. Un accueil ludique est proposé et permet à chacun de composer son repas parmi le choix des plats présentés. Même si les enfants gagnent en indépendance, ils restent sous la vigilance du personnel qui contrôle la composition du plateau et les quantités consommées.

Des repas à thème sont régulièrement proposés, assortis d'activités (repas à l'envers, menus couleurs...).

LA QUALITÉ DANS L'ASSIETTE

Le service restauration s'engage à apporter à chaque convive un repas équilibré, développer l'éducation nutritionnelle, proposer des aliments de qualité (loi Egalim), servir des plats cuisinés « maison », garantir la sécurité sanitaire des aliments.

DES PRODUITS RIGOREUSEMENT SÉLECTIONNÉS

L'équipe de cuisiniers et pâtisseries prépare en cuisine centrale des plats réalisés à partir de produits bio, de labels rouges, d'AOP/IGP, certifiés haute valeur environnementale (2 et 3) pour un total de 50 %.

Les 16 restaurants scolaires proposent des fruits et légumes frais de saison, essentiellement sans pesticide, des viandes fraîches (bœuf bio, veau et agneau label rouge), des volailles fermières label rouge ou bio, du poisson frais, des yaourts bio, des fromages AOP, des féculents bio et du pain fourni par trois artisans boulangers san-priots.

Depuis la rentrée 2019, un menu végétarien est servi une fois par semaine.





LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Des outils et actions ludiques sont mis en place lors des repas : portions variées pour s'adapter à l'appétit de chacun, jeux autour de la composition des plats, utilisation de gachimètre à pain et pesée des déchets par les élèves, animations compostage...
La cuisine centrale effectue des dons alimentaires.

LE RESPONSABLE DE RESTAURANT SCOLAIRE

Un responsable de restaurant scolaire (RRS) est présent dans chaque école. Il coordonne la préparation des repas effectuée par les agents de restauration et veille au bon déroulement du repas pour chacun des enfants. Il est l'interlocuteur des familles pour toute thématique liée à l'alimentation de l'enfant. Il est garant de la sécurité alimentaire et déploie des projets autour de l'alimentation.

PERMANENCES RRS

- Le responsable du restaurant se tient à votre disposition lors de quatre permanences hebdomadaires dans son bureau au niveau du restaurant :
- Lundi et jeudi de 8 h à 9 h et de 16 h à 17 h
 - Appui aux familles pour les dossiers de réinscriptions via l'Espace citoyens
 - Encaissement des paiements

La ville de Saint-Priest adhère au réseau ville PNNS (Plan National Nutrition Santé) et à Mon Restau Responsable pour agir au quotidien en faveur d'une nutrition favorable à la santé et à la planète.



RÈGLEMENT : LES POINTS CLÉS

Le règlement complet des temps périscolaires est remis à chaque famille.
À retrouver en ligne sur le site de la Ville : www.ville-saint-priest.fr

MODIFICATIONS DU CALENDRIER - ABSENCE DE L'ENFANT

Connectez-vous à votre compte sur
www.espace-citoyens.net/saint-priest/

Si modification
du calendrier
à + de 7 jours



Utilisez l'onglet
Réservation
périscolaire



~~Périscolaire~~

Si modification
du calendrier
à - de 7 jours



~~Réservation
périscolaire~~



1 - Utilisez
l'onglet
périscolaire

2 - Procédez à la modification via le
FORMULAIRE DEMANDE EXCEPTIONNELLE





ABSENCE DE L'ENFANT

Motifs pour lesquels un justificatif est à fournir afin de bénéficier du tarif normal, voire d'une annulation de facturation et de carence :

- ▶ Impératif ponctuel de travail (formation, déplacement professionnel...)
- ▶ Hospitalisation, décès (parents, fratrie, grands-parents)
- ▶ Rendez-vous spécialiste ou hospitalisation de l'enfant

! Dans le cadre d'une 1^{re} scolarisation : réduction du temps d'accueil si adaptation difficile, augmentation du temps d'accueil, pas de justificatif à fournir mais obligation d'informer le responsable de restaurant après concertation avec les enseignants et la direction de l'éducation de la Ville.

En cas d'absence de l'enfant du fait de la famille : une carence de seulement 2 jours est facturée si l'absence est signalée au responsable du restaurant.

En cas d'absence de l'enfant du fait de l'école (grève, absence de l'enseignant, sortie scolaire...) : les accueils périscolaires ne sont pas facturés.

Un accueil d'urgence est accessible à toutes les familles, une fois, au tarif majoré.

TARIFS ET MODES DE PAIEMENT

Pour déterminer le tarif, un taux d'effort est appliqué sur le quotient familial (QF) de la Caisse d'allocations familiales.

Un tarif minimum et un tarif maximum ont été définis pour chaque accueil.



Pour calculer votre tarif, il suffit de multiplier votre quotient familial par le taux d'effort correspondant au temps d'accueil choisi.

Si le résultat obtenu est inférieur au tarif minimum indiqué, le tarif plancher s'applique automatiquement. Si le résultat est supérieur au tarif maximum, le tarif plafond s'applique.

EXEMPLES

► Pour un quotient familial de 750, le prix du repas au restaurant scolaire sera de $750 \times 0,42\% = 3,15 \text{ € par enfant}$.

► Pour un quotient familial de 1 400, le prix pour un accueil du soir sera de $1\,400 \times 0,27\% = 3,78 \text{ €}$. Le tarif maximum sera alors appliqué soit $3,30 \text{ € par enfant}$.

	Taux d'effort	Tarif mini	Tarif maxi	Dépannage
Accueil du matin 7 h 30-8 h 30	0,27 %	0,95 €	3,30 €	4,30 €
Restauration scolaire 11 h 30-13 h 30	0,42 %	1,50 €	5,50 €	6,50 €
Accueil récréatif du soir 16 h 30-17 h	0,11 %	0,40 €	1,45 €	2,45 €
Accueil du soir maternelles 16 h 30-18 h	0,27 %	0,95 €	3,30 €	4,30 €
Accueil du soir élémentaires 16 h 30 -18 h	0,27 %	0,95 €	3,30 €	4,30 €

Plus simple, rendez-vous sur le site internet de la ville pour calculer directement en ligne le tarif à payer : www.ville-saint-priest.fr



L'ESPACE CITOYENS

L'Espace citoyens de la Ville est l'outil numérique privilégié des familles. Ce portail de services permet d'effectuer de nombreuses démarches en ligne comme les inscriptions, la gestion des accueils périscolaires de vos enfants, le paiement et l'obtention des factures en ligne.

www.espace-citoyens.net/saint-priest/

Connectez-vous à votre compte avec vos identifiants et mot de passe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme 92 % des familles, facilitez-vous la vie et optez pour le prélèvement automatique ou le paiement en ligne. Plus rapide, plus sûr, ils vous permettent de payer vos factures à tout moment, sans vous déplacer !



*Prix Jardin des senteurs pour le GS Revaision
au Concours des Jardins pédagogiques 2022.*

© epsass - Adobe Stock

© ynaadjan - Adobe Stock

© Africa Studio - Adobe Stock

© Wavebreamedia/Micro - Adobe Stock

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La Ville compte de nombreuses structures de loisirs (centre social, maison de quartier ou CPNG), qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans pour diverses activités, encadrés par des professionnels.

Les accueils se déroulent les mercredis et pendant les vacances scolaires .

POUR INSCRIRE UN ENFANT

▶ CPNG (COMITÉ POUR NOS GOSES)

Centres de loisirs Le Fort (6/12 ans) et Pauline Kergomard (3/6 ans)
28, rue Pierre Mendès-France – Tél. 04 72 23 00 83 / cpng@free.fr

▶ CENTRES SOCIAUX

Centre social Louis Braille (3-12 ans) Quartier Bel Air / La Cordière
Rue Louis Braille – Tél. 04 78 20 40 44 / accueil@centresocial-louisbraille.fr
Accueil collectif des mineurs : GS Ferry et centre social Louis Braille

Centre socioculturel La Carnière (3-12 ans) Quartiers Centre-Ville / Village
Montée de La Carnière – Tél. 04 78 20 61 97 / csc.carniere@wanadoo.fr
Accueil collectif des mineurs : GS Jaurès et centre social La Carnière

▶ RÉSEAU DES MAISONS DE QUARTIER (GESTION FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES 69)

• Maison de quartier Claude Farrère (Bel Air)
25 bis rue Claude Farrère - Tél. 04 78 20 61 25
Accueil collectif des mineurs : GS Farrère
et Maison de quartier Farrère

• Maison de quartier Diderot (centre-ville et Berliet)
14 rue Diderot - Tél. 04 78 21 53 31
Accueil collectif des mineurs : GS Brenier et GS Berliet,
et maison de quartier Diderot

• Pôle Zodiaç (Beauséjour)
28 rue Danton – Tél. 09 54 63 55 84
Accueil collectif des mineurs : GS Marendiers, Jean Macé
et Pôle Zodiaç

• Pôle Enfance Famille (Garibaldi)
25 rue Garibaldi – Tél. 09 53 25 85 75
Accueil collectif des mineurs : GS Berlioz et PEF



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023-2024 (ZONE A)

- ▶ Rentrée scolaire :
lundi 4 septembre 2023.
- ▶ Vacances de la Toussaint :
**du vendredi 20 octobre 2023 après
la classe au lundi 6 novembre 2023 matin.**
- ▶ Vacances de Noël :
**du vendredi 22 décembre 2023 après
la classe au lundi 8 janvier 2024 matin.**
- ▶ Vacances d'hiver :
**du vendredi 16 février 2024 après
la classe au lundi 4 mars 2024 matin.**
- ▶ Vacances de printemps :
**du vendredi 12 avril 2024 après
la classe au lundi 29 avril 2024 matin.**
- ▶ Pont de l'Ascension :
**les élèves n'auront pas classe
le vendredi 10 mai 2024.**
- ▶ Vacances d'été :
vendredi 5 juillet 2024 après la classe.





NOTES



VILLE DE
SAINT-PRIEST ▶

Guichet unique des familles :
04 72 23 48 88

www.ville-saint-priest.fr

